

Conseil d'école du mardi 3 novembre 2015.

Personnes présentes :

Corps enseignant : mesdames Liatard, Verjus, Soja, Mangin et Kubanowski. Messieurs Chmiel et Morel.

Mairie : madame Guégaden, adjointe aux affaires scolaires.

Parents élus (ALPEH) : mesdames Parrinello, Roche, Bonin, Brun, membres titulaires. Monsieur Torres, membre titulaire. Madame Esteves Rodrigues, membre suppléante.

DDEN : madame Woelfing.

Personnes invitées, excusées absentes :

Madame Guidez, membre ALPEH titulaire. Mesdames Roux et Moreau (AVS). Madame Bouchut (IEN de la circonscription Melun-Sud Seine et Loing).

La séance commence à 18 h 35. Monsieur Chmiel est secrétaire de séance. Le directeur propose à chacun(e) de se présenter.

1/ **Le rôle et le fonctionnement du conseil d'école** (articles 17, 18 , 19 , 20 du décret n°90-788 du 06/09/90 modifiés par décret n°2013-983 du 04/11/2013 (art. 1 et 2).

Précisions sur le rôle du Conseil d'École :

Les partenaires (enseignants y compris spécialisés, représentants des collectivités territoriales, DDEN et parents du comité nouvellement élu) sont réunis en Conseil d'École pour informer, donner des avis et débattre sur la vie de l'école, animés par un souci : l'intérêt des enfants. Parmi ses missions, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à madame la DASDEN.
- Donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est consulté sur :

- Les activités pédagogiques, culturelles, sportives ... en relation avec les programmes nationaux.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- La restauration scolaire.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des élèves.
- Les conditions d'intégration des élèves handicapés.
- Les activités périscolaires.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- La composition des classes, les prévisions d'effectifs.
- L'organisation des aides spécialisées.

- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.

- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Rôle du délégué départemental de l'Éducation Nationale : désigné(e) pour 4 ans par l'inspecteur d'académie après avis du C.D.E.N, il (elle) peut intervenir individuellement sur :

- L'état et les besoins des écoles.
- L'entretien des locaux.
- Le fonctionnement et l'hygiène alimentaire des restaurants scolaires.

2/ **Point sur les élections de parents d'élèves (scrutin du 9 octobre dernier) :**

1 liste en présence (ALPEH). 241 inscrits. 110 votants. 11 bulletins blancs ou nuls. Taux de participation : **45,64%**.

6 sièges de titulaires attribués : mesdames Parrinello, Roche, Brun, Bonin, Guidez. Monsieur Torres.

6 suppléants : mesdames Coppe, Mériquet, Esteves, Bray, Filippini et Merle.

3/ **Point coopérative (bilan 2014/2015).**

Madame Liatard, trésorière fait ce point :

Subvention mairie : 2 200 euros.

Dépenses : ramettes papier. La moitié du spectacle des Briardises. Les entrées cinéma+ 1 atelier par enfant.

Offert à chaque élève par la coopérative scolaire : le livre « Imaginair'ici », réalisé par les 6 classes.

Recettes pour la coopérative scolaire (dons des familles) : 1 354 euros (9, 57 euros/élève). Il faudra inclure les bénéfices des ventes de photos (**année scolaire actuelle**). 30 % du total vendu pour la coopérative.

3/ **Effectifs et répartition des élèves pour cette année scolaire :**

C. Liatard : 26 CP ; **P. Verjus** : 26 CE1. **S. Soja** : 21 CE2. **D. Mangin** : 21 CM1.

D. Chmiel : 12 CE2/6 CM1. **JC Morel et J. Kubanowski** : 26 CM2. Effectif global de **138 élèves**.

4/ **Personnel pour cette année scolaire :**

Enseignants : mesdames Liatard, Verjus, Soja, Mangin et Kubanowski (lundi et certains mercredis). Messieurs Chmiel et Morel (directeur).

Psychologue scolaire : monsieur Boucourt.

AVS : mesdames Roux et Moreau.

Enseignante référente pour les élèves en situation de handicap : madame Prot.

5/ **Piscine** :

Sont concernés cette année scolaire : les CM2 (Vernou), les CP et les CE1 à Fontainebleau si réouverture. Le directeur rappelle la politique départementale (réf circulaire natation n° 2011-090 du 7/7/2011). Est précisé le principe de charge financière incombant à la mairie (location des lignes d'eau + transports). Monsieur Torres soulève le souci pour cette année scolaire, de non fréquentation de la piscine par beaucoup d'élèves, souci accentué du fait que l'an passé, seuls les CM2 ont fréquenté la piscine (Vernou).

6/ Intervention sur les dangers d'Internet :

A l'initiative de l'ALPEH, via une association, cette intervention concernera le cycle 3 (4 classes), à l'école, le 8 mars 2016. Conférence, a priori programmée le même soir, à l'intention des parents.

7/ Etude du soir :

13 élèves le lundi et le jeudi. 19 élèves le mardi (2 enseignants car effectif supérieur à 18).

Lundi et jeudi : JC Morel

Mardi : D. Chmiel (et JC Morel si l'effectif présent est > à 18).

L'ALPEH pointe le souci de carence en cas d'absence d'un élève (voir le règlement). Mme Guégaden va étudier ceci.

8/ Intervenant 2 015/2 016 :

Kevin Hamon, intervenant sport rémunéré par la municipalité intervient à raison de 3 h/semaine dans les 6 classes (périodes, créneaux et activités définis lors d'un conseil des maîtres en date du 02/07/15). Ces interventions ont été validées par la hiérarchie. En outre K. Hamon intervient à raison de 3 h/semaine (NAP). Le directeur précise que les informations concernant les contenus des interventions de monsieur Hamon ont été fournis aux familles lors des réunions parents/enseignants. Il remercie à ce propos l'ensemble des familles, présentes en très grand nombre aux dites réunions, ce, dans les 6 classes.

9/ Sorties scolaires et classe transplantée de D. Mangin :

A/ Sorties scolaires : château de Fontainebleau (05/11/15) classes CE2 et CM1. Musée Guimet à Paris le 04/12/15, classes CE2 et CM1. Musée de la Grande Guerre le 09/05/16 pour les CM2. La Fabuloserie le 17/05/16 pour les CP et les CE1. D. Chmiel informera ses familles en ce qui concerne la(les) sorties scolaire(s) pour sa classe.

B/ Classe transplantée en Alsace (CM1) : D. Mangin présente le projet.

Dates : du 18 au 20/05/16 inclus. Coût par famille : 220 euros. Les 21 familles ont donné leur accord (réservation de 25 euros/famille effectuée). La mairie financerait 40 euros par élève. Il resterait à financer 60 euros par élève. L'ALPEH propose de participer au financement des 60 euros (quotité à fixer et à voir avec monsieur Boulet). L'assurance annulation (6 euros 70/élève) sera financée avec la coopérative de classe. Les familles respecteront un échéancier de paiement du reste à régler. Les participations mairie et ALPEH ne sont pas définitivement fixées pour l'instant. Ce dossier fait l'objet d'un calendrier précis (autorisations hiérarchiques...)

10/ Réforme des programmes 1° degré et collège :

Le directeur précise que depuis cette rentrée, les nouveaux programmes s'appliquent en maternelle. Pour l'élémentaire, ce sera en septembre prochain.

Redéfinition des cycles :

Cycle 1 : la maternelle. Cycle 2 : du CP au CE2 inclus. Cycle 3 : du CM1 à la 6° incluse. Cycle 4 : de la 5° à la 3° incluse.

JC Morel informe l'instance que le président du Conseil supérieur des programmes a remis le projet des programmes pour ces cycles 2, 3 et 4 le 18 septembre dernier au ministère de l'Education Nationale.

11/ Les micros (financement ALPEH)

L'achat de micros sur pieds est programmé par l'ALPEH pour une utilisation lors de spectacles.

12/ Sécurité aux abords et dans l'école (question ALPEH à la mairie).

Une réflexion sera engagée par la mairie sur les trois portes d'accès aux locaux des deux bâtiments.

13/ Règlement intérieur :

Il est adopté à l'unanimité après quelques ajustements. La mairie accepte d'effectuer les impressions. 1 exemplaire sera remis à chaque élève qui le signera. Les familles sont invitées à le viser. Le règlement sera sur le site communal.

14/ Vente d'objets personnalisés :

Est prévue par les enseignants la réalisation de mugs personnalisés afin d'alimenter les coopératives des classes.

15/ Points divers :

- Madame Mangin remercie les services techniques pour les travaux effectués dans sa classe durant les récents congés scolaires.
- Monsieur Torres expose le projet de concours de dessins (chacun remportant quelque chose), en lien avec le marché de Noël d'Héricy qui se tiendra les 12 et 13/12/15. Le conseil des Maîtres étudiera ceci le 17/11 et informera monsieur Torres.
- Les enseignants ont été informés d'un arrêté leur interdisant le parking côté mairie. Madame Guégaden précise que cet arrêté a été établi car de nombreux hériciens ne pouvaient pas se garer lors de venues en mairie. Une étude va être menée par la municipalité pour la création d'un parking enseignants dans la partie située au-dessus de la cour de récréation.

Fin de la séance à 20 h 54.

Le secrétaire

le directeur